

URBANISME ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est Monsieur **VAZQUEZ José** demeurant à BRAINE L'ALLEUD, rue de la Croix 71.

Le terrain concerné est situé à **PRESLES, rue du Trî Jean Roy n° lot 22** et cadastré section **C n° 492c2**.

Le projet consiste en **la construction d'une habitation unifamiliale (avec écarts)** et présente les caractéristiques suivantes :

- type pavillonnaire comprenant un volume principal et deux volumes secondaires ;
- **écarts aux prescriptions urbanistiques relatifs à destination (garage incorporé au volume secondaire latéral au lieu du volume principal) ; à l'implantation (deux volumes secondaires au lieu d'un seul) et aux toitures (plate sur le volume secondaire avant au lieu de à versants + revêtement EPDM ou bitumineux au lieu de tuiles ou ardoises) ;**

Le dossier peut être consulté les **jours ouvrables de 9h à 11h** (et de 14h à 16h uniquement le mercredi) à l'adresse suivante : Service Cadre de Vie et Logistique - Aménagement du Territoire et Urbanisme, rue J. Kennedy 150 à Roselies, **uniquement sur rendez-vous préalable**.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. Golinveau, téléphone 071/260.668 - mail urbanisme@aiseau-presles.be, dont le bureau se trouve à l'adresse précitée.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 21/09/2020 au 05/10/2020 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue J. Kennedy 150 à Roselies
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@aiseau-presles.be

Roselies, le 11 septembre 2020

Par ordre,

Le Directeur général f.f.,
(s) B. BARBIEAUX

Le Bourgmestre,
(s) J. FERSINI